

eul-tch'e Ma-tcha-eul-t'ai ¹⁾, le *t'ai-fou Wang-kia-nou* ²⁾, le *yuan-che Lo-kouo*, les *tien-tchong Nan-hou-li* ³⁾ et *Ho-li-tai* étant présents ⁴⁾, — des fonctionnaires de notre département, à savoir le *p'ing-tchang Sa-ti* ⁵⁾,

formé le mot *kechik-tchi*, «on pourrait y ajouter, m'écrit M. CL. HUART, le suffixe du pluriel des êtres animés et dire *kechik-tchi-ân*, comme on dit *top-tchi-ân* «des artilleurs» (de *top* «canon», en turc); mais *kechik-ân* ne me paraît pas possible». (Les *k'ie-sie-tai*) eux aussi alternent tous les trois jours pour monter la garde. Au début, leur nombre était fort restreint; mais, dans la suite, il s'augmenta et atteignit le chiffre de quatorze mille hommes (*Marco Polo* dit que, de son temps, il y avait douze mille *Qesitan*). Si on les considère en les comparant à ce qui existait dans les anciens règlements (c'est-à-dire dans les règlements des dynasties chinoises antérieures aux Mongols), ils sont analogues aux soldats du palais du Fils du Ciel. En temps de paix, chacun d'eux vaque à ses fonctions pour fournir aux besoins de la garde et du palais; en temps de guerre, c'est le Fils du Ciel seul qui désigne à quoi on les emploie. Ils jouissent d'une plus grande faveur et d'une plus grande confiance que les diverses troupes de gardes dépendant du *tch'ou-mi* (-*yuan*) **樞密 (院)**. — En ce qui concerne les quatre (groupes de) *k'ie-sie-tai*, depuis l'époque de *T'ai-tsou* (Tchinghiz khan), les empereurs qui se sont succédé n'ont jamais renoncé à leur garde, quelle qu'ait été leur résidence (**斡耳朵** *ordo*; cf. p. 381, n. 2); c'est pourquoi sous chaque règne il y eut les *k'ie-sie* (*kechik*) de ce règne, et quand on en fait le compte total, on voit que leur nombre se multiplia fort. Ce qu'on leur donnait annuellement en assignats et en pièces de soie se chiffrait chaque fois par myriades et centaines de mille; ce fut une source d'épuisement considérable dans les dépenses du Gouvernement». — Dans les expressions que nous avons citées au début de cette note: *kechik de Tou-lien t'ie mou-eul*, *kechik d'A-tch'a-tch'e*, *kechik de Yue-hai*, il est vraisemblable que *Tou-lien T'ie-mou-eul*, *A-tch'a-tch'e* et *Yue-hai* sont les noms des chefs respectifs des *kechik* mentionnés.

1) Dans le chap. CXI, p. 1 v°, du *Yuan che*, *Ma-tcha-eul-t'ai* **馬札兒台** est mentionné comme ayant eu le titre de *t'ai-che* **太師**, de 1340 à 1348. — Dans la note précédente (p. 431, lignes 17—18), on a vu que le terme de *sou-k'o-eul-tch'e* désignait les membres des *kechik* qui s'occupaient des fournitures de vêtements destinés au palais.

2) *Wang-kia-nou* **汪家奴** eut le titre de *t'ai-fou* **太傅** en 1354, et celui de *t'ai-che* **太師** de 1355 à 1358 et de 1361 à 1363 (*Yuan che*, chap. CXI, p. 2 r° et v°).

3) *Nan-hou-li* **喃忽里** était un membre de la famille impériale **宗王** (*Yuan che*, chap. XXXIX, p. 3 r°). Il eut le titre de roi de *Pin* **豳王** (*Yuan che*, chap. CVII, p. 7 v°).

4) **有來**. Dans le pièce n° XV, ces mots sont remplacés par le mot **對** «en présence de», placé en tête de l'énumération.

5) *Sa-ti* **撒迪** eut le titre de *p'ing-tchang-tcheng-che* **平章政事** de 1333 à 1335 (*Yuan che*, chap. CXIII, p. 1 r° et v°).